



**Communauté de communes
du canton de Lorris**
Arrondissement de Montargis
Département du Loiret

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 22 juin 2011

Date de la convocation : 7 juin 2011

Nombre de délégués :

- en exercice : 29 - votants : 29 - présents : 29

L'an deux mil onze, le 22 juin à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

Etaient présents :

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danièle COFFINEAU
- Délégués de Coudroy : Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur Jean-Marie POIRON
- Délégués de La Cour-Marigny : Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Pierre FLORENT
- Délégués de Lorris : Messieurs, Jean-Paul GODFROY, Gérard PERENOM, Bernard PHILIPPEAU
- Délégués de Montereau : Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Madame Monique BOURASSIN, Monsieur Xavier RELAVE
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ, Monsieur Daniel DESAVIS
- Délégués de Presnoy : Monsieur James COUSIN, Monsieur Richard SENEGAS
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Michel VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Monsieur Pascal CHEVY, Monsieur Pierre-Antoine VALLEE
- Délégués de Varennes Changy : Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Mesdames Evelyne YANG, Evelyne COUTEAU
- Délégués de Vieilles- Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Anny-France ANDRE,

Absents excusés :

Monsieur Thierry BOUTRON remplacé par M. D. DESAVIS
Monsieur Jean VALLEE remplacé par Monsieur P. MARTINON
Madame Carole LEGAY remplacée par Monsieur P. FLORENT
Monsieur Jean DEBOUZY remplacé par Monsieur J. HEBERT
Monsieur Guy MEZARD remplacé par Monsieur X. RELAVE
Monsieur Alain GREAU remplacé par Madame E. COUTEAU

Présent : Monsieur le Conseiller Général Monsieur Denis GODEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire:

Monsieur Jean-Marie CHARENTON

Présentation par Mme la Sous-préfète de Montargis du système des contrats aidés.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2011

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

2011-44 Consultation sur le projet du Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal un avis doit être donné sur le schéma départemental concernant notre EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le schéma départemental de coopération intercommunal concernant notre EPCI.

Toutefois, il est précisé que le changement de périmètre lié à l'intégration de la commune de Châtenoy au sein de notre collectivité implique de prendre en compte la modification de la représentativité actuelle de notre Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La suppression de certains délégués communautaires en cours de mandat pose un problème sur le mandat actuel. C'est une préoccupation majeure exprimée sein de notre Conseil Communautaire.

2011-45 Attributions de compensation

La Commission CLECT sous la Présidence de Monsieur COUSIN, a voté à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 13 mai, le rapport CLECT relatif aux transferts des charges suite à la prise de nouvelles compétences au 1er janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les attributions de compensations suivantes :

Communes	Attribution au profit de la C2C (Attribution de compensation négative)	Attribution au profit des communes (Attribution de compensation positive)
Chailly-En-Gâtinais	64 745 €	
Coudroy	30 576 €	
La Cour-Marigny	32 251 €	
Lorris		501 086 €
Montereau	51 482 €	
Noyers	65 970 €	
Oussoy-En-Gâtinais	35 298 €	
Ouzouer-Des-Champs	31 823 €	
Presnoy	21 624 €	
St Hilaire-S/-Puisseaux		25 469 €
Thimory	58 504 €	
Varennnes-Changy		8 417 €
Vieilles-Maisons	41 703 €	
TOTAL	433 976 €	534 972 €

Les Modalités de versement seraient les suivantes :

- Pour la commune de Lorris en 3 versements : Avril, Juin, Septembre.
- Pour les autres communes en 2 versements : Avril, Octobre.
-

2011-46 Marchés de transports scolaires vers les équipements sportifs

Tous les 3 ans, la Communauté de Communes lance une consultation par marché à procédure adaptée pour le choix d'une société de transports pour transporter les enfants du canton à destination du Bassin de Natation et des Salles Sportives de Varennes (sous forme de marchés à bons de commande). Cela représente à titre indicatif pour l'année 2010 un montant de 28 495,35 € ;

Deux sociétés ont répondu favorablement à notre consultation : la société RVL et la société CODIASSE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition de la société CODIASSE pour les tarifs suivants et ceci pour une durée de 3 ans :

	Prix en euros HT		
	Prix par jour du terme fixe		Prix du Km
	Journée entière	1/2 journée	
Codiasse Voyages	92,74 €	61,83 €	1,00 €

2011-47 Programmation Travaux Voirie

Il est rappelé que la Communauté a choisi un maître d'œuvre à savoir la société ECMO de Villemandeur pour nous suivre dans l'exercice de la compétence voirie en matière d'investissement. Le budget consenti par la Communauté de Communes en matière d'investissement se monte à 700 000 € pour l'année 2011. Chaque commune a fait des propositions. La Commission Voirie en date du 16 juin, sur la base des priorités a validé une programmation pour l'année 2011.

Il est rappelé les 4 critères de sélection :

- Etat de la voirie
- Voiries de liaison
- Groupage de travaux par secteurs
- Chaque commune doit avoir des travaux de voirie sur les 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE (avec 2 abstentions) :

- **D'APPROUVER** la programmation de voirie uniquement pour l'année 2011 et de lancer le marché de travaux dès début juillet avec deux tranches conditionnelles.
- de solliciter le Conseil Général dans le cadre de l'aide aux EPCI pour les travaux de sécurité routière.

2011-49 Besoins en Emplois saisonniers

Le Président informe l'assemblée,

Qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services du Bassin de Natation et des Centres de loisirs, pour la période du mois de juillet 2011.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Président propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée :

- Un emploi à temps non complet pour exercer les fonctions d'accueil au Bassin de Natation correspondant au grade d'adjoint technique de deuxième classe du lundi 4 juillet au 12 août 2011.
- Dix animateurs correspondant au grade d'animateur et une directrice au grade d'animateur chef pour les centres aérés de Varennes et Thimory du lundi 4 juillet au vendredi 29 juillet 2011.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition du Président et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2011-50 Bassin de Natation Cantonal- Cours Privés

Que suite à des problèmes posés en Trésorerie et après une analyse juridique des modalités de fonctionnement des cours privés, il apparaît que la Communauté peut être considérée comme employeur du maître-nageur lors des cours privés du fait que la Communauté impose les tarifs et les conditions de fonctionnement des cours privés.

Afin de pouvoir répondre à une demande forte de la population de cours individuels pour apprendre la natation il est nécessaire de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE (avec 2 abstentions) :

- **D'ADOPTER** la convention de mise à disposition de créneaux du bassin de natation aux maîtres nageurs BEESAN sur la base d'un protocole DE BONNE CONDUITE de la part des maîtres nageurs.

2011-51 Bassin de Natation Cantonal- Tarifs 2011

Le Président propose à l'assemblée, de revoir les tarifs des séances d'aquagym pratiquées durant la période estivale dans le Bassin de Natation Cantonal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs Séance Aquagym tonic ou Aquagym douce à 2 € la séance à compter du 4 juillet 2011 (Tarifs 2010 : 1,50 €)

2011-52 Atelier relais – Bail précaire

La construction du premier atelier-relais vient de s'achever ; la Communauté, avec l'appui de l'ADEL, vient de trouver un preneur Monsieur VIGNIER (entreprise de charpente menuiserie). Il s'agit d'une jeune entreprise créée en 2009 (Chiffre d'Affaires sur une partie de 2009/ 20000 €, CA sur 2010 235 000 €). Le siège social de Monsieur VIGNIER sera sur Lorris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la location au 1er août 2011 sur la base d'un Bail précaire de 540 € HT /mois sur 23 mois avec 2 options : Option de rachat à l'issue ou Option d'un bail commercial 3/6/9 à Mr Vignier.

2011-53 Décision Modificative n°1

Il est exposé au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget et à cet effet, la décision modificative est proposée :

1- Section de fonctionnement (en dépenses et recettes)

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61522	Entretien bâtiments	- 10 270	
64168	Autres emplois insertion	7 070	
6574	Subventions de fonctionnement versées aux associations de droit privé ADEL	3 200	
TOTAL		0.00	0.00

2 – Section d'investissement (dépenses et recettes)

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2031 OP 32	Frais d'études	- 15 550	
2033 OP 32	Frais insertion	- 5 000	
2315 OP 32	Installation matériel/outillage	-830 000	
2317 OP 32	Immobilisations corporelles reçues au titre d'1 mise à disposition	850 550	
TOTAL		0.00	0.00

Rappel : OP 32 : aménagement accès au nouveau collège de Lorris

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 proposée ci-dessus.

2011-54 Campagne de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

La Communauté de Communes lance une consultation par marché à procédure adaptée pour le choix des entreprises qui réaliseront dans le cadre de la campagne de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif les travaux de mise en conformité.

Quatre sociétés ont répondu favorablement à notre consultation :

- l'entreprise GREAU,
- MERLIN TP Environnement,
- SARL CAILLAT,
- NGGTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE (avec une abstention) :

- **D'ADOPTER** les propositions suivantes :

- lot n°1 : 13 assainissements (secteur de St-Hilaire-S/-Puisseaux, Varennes-Changy, Oussoy-En-Gâtinais et Ouzouer-Des-Champs) : Entreprise GREAU
- lot n°2 : 14 assainissements (secteur de Lorris, Coudroy, Vieilles-Maisons-S/-Joudry, La Cour-Marigny et Montereau) : NGGTP
- Lot n°3 : 12 assainissements (secteur de Chailly-En-Gâtinais, Noyers, Thimory et Presnoy) : NGGTP

2011-55 Cession SICTOM- Communauté de Communes du Canton de Lorris

Lors du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2010, vous avez approuvé la cession au SICTOM de parcelles sur le Parc d'Activités du Pays de Lorris pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réaffirmation des points suivants :

- Que l'utilisation des parcelles est faite à une fin d'intérêt général,
- Que l'aménagement de la déchetterie répond à un but d'intérêt public et répond parfaitement à l'objectif initial poursuivi par le SICTOM de Châteauneuf sur Loire à savoir la gestion, le traitement et élimination des déchets.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Tour de table :

Madame Monique BOURRASSIN fait part de son impossibilité à prendre une décision concernant le choix des entreprises à retenir pour la campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs en l'absence de documents produits auprès des délégués communautaires et déplore cette situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50

Guy BAILLEUL

Président de la Communauté

